

Procès verbal de l'assemblée générale 2023 de Brest à Pied et à Vélo (BaPaV)

L'assemblée générale de Brest à Pied et à Vélo s'est déroulée le 18 mars 2023 à 10 heures à la Maison des Associations, 6 rue d'Avranches à Brest, salle Lanouée.

29 adhérent.e.s étaient présent.e.s

6 adhérent.e.s étaient représenté.e.s

Soit 35 voix.

4 adhérent.e.s excusé.e.s

Le rapport d'activités 2022 a été accepté avec	34 voix pour,	0 voix contre,	1 abstention
Le rapport financier 2022 a été adopté avec	29 voix pour,	1 voix contre,	5 abstentions
Le rapport moral 2022 a été adopté avec	28 voix pour,	4 voix contre,	3 abstentions
L'assemblée générale a donné quitus au conseil d'administration sortant avec	33 voix pour,	0 voix contre,	2 abstentions

Quelques adhérent.e.s s'absentent pendant les votes suivants (livraison de la méca-cyclette ou départs)

Le budget 2023 a été adopté avec	11 voix pour,	5 voix contre,	14 abstentions
Rediscussion prévue en CA (22 mars 2023).			
Le plan d'actions 2023 a été adopté avec	15 voix pour,	4 voix contre,	8 abstentions
Rediscussion prévue en CA (22 mars 2023).			

L'assemblée générale donne au conseil d'administration le pouvoir de décider :

- L'adhésion ou pas de BaPaV à l'AF3V (Association pour le développement des Véloroutes et des Voies Vertes) avec	23 voix pour,	0 voix contre,	4 abstentions
- Le choix d'un nouveau local pour l'association avec	26 voix pour,	0 voix contre,	1 abstention

La constitution du nouveau conseil d'administration composé de 10 personnes a été votée avec	26 voix pour,	0 voix contre,	1 abstention
--	---------------	----------------	--------------

Les personnes sont :

- Kiyann Tahiri (Elu jusqu'en 2024)
- Michel Roudot (Elu jusqu'en 2024)
- Matthieu Toniazzi (Elu jusqu'en 2024)
- Eric Guillaume (Elu jusqu'en 2024)
- Ludmilla Gates (Elue jusqu'en 2024)
- Marie Laurence Troalen, Elue le 18 mars 2023
- Edouard Vaughan, Elu le 18 mars 2023
- Kilian Monsard, Elu le 18 mars 2023
- Clément Henry, Elu le 18 mars 2023
- Thierry Terre, Elu le 18 mars 2023

Loeiz URVOY souhaite assister au CA en tant qu'observateur en 2023.

Le nouveau conseil d'administration prévoit de se réunir le 22 mars 2023 afin de se répartir les responsabilités.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal d'assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

22 mars 2023

Le président



Le secrétaire

